

ON S'ABONNE.

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT.

Départ des Correspondances

SERVICE DES POSTES.

Arrivée des Correspondances

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DESIGNATION DES ROUTES, DÉPART DES CHARGEMENTS, DÉPART DE LA LEVÉE (BOITE), DÉSIGNATION DES ROUTES, ARRIVÉE DES COURRIERS, DISTRIBUTION EN VILLE.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 17 Février 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Feb 15, 16, 17.

BULLETIN

Le Sénat a adopté, à l'unanimité, par 124 bulletins blancs sur 124 votants, son projet d'Adresse. Ce vote d'adhésion, déjà si remarquable, a été précédé d'une discussion qui ajouta encore à son importance.

On écrit de Varsovie, 11 février: Les agents russes procèdent en ce moment au recrutement dans les provinces de Lithuanie, Podolie, Volhynie, Russie blanche et Ukraine (ci-devant polonaises).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 17 février 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

(Suite)

En ce moment, le tirailleur posé en vedette dans cette partie du village, lui commanda de faire halte. Au lieu d'obéir, le cavalier reprit sa course, mais dans une direction nouvelle.

La reproduction est interdite

Certains journaux russes se félicitent beaucoup que les instituteurs russes et greco-orthodoxes auxquels a été exclusivement confiée l'instruction dans les écoles primaires de Lithuanie, Russie blanche, Volhynie, Padolie et Ukraine, travaillent activement à convertir les enfants catholiques et polonais au culte greco-russe cherchant à convaincre les enfants et les parents que leurs ancêtres ont été polonisés et catholicisés jadis par ruse et par contrainte.

Une réunion de prêtres polonais exilés en France vient de protester contre la nouvelle violation que le dernier ukase du Czar qualifie d'amélioration et de consolidation du bien-être du clergé catholique en Pologne.

Au nom de Dieu et de l'Eglise notre mère, au nom d'un avenir auquel nous croyons de toute notre âme, nous élevons notre voix pour protester, afin que lorsque la paix et la liberté succéderont à la tyrannie et à la violence, lorsque la victoire viendra rayonner après le martyre, l'on ne vienne pas nous dire:

Pourquoi vous êtes-vous tus, alors qu'on vous a ravi votre archevêque et déposé en Sibirie tant d'autres de vos pasteurs et de vos frères?

On assure que les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement russe sont complètement rompues. Les dernières dépêches arrivées de Saint-Petersbourg auraient apporté la nouvelle de cette mesure prise par le cabinet russe à la suite de la note que le Saint-Siège a écrite pour protester contre la conduite du baron de Meyendorff.

Le Saint-Père n'a fait aucune allusion politique dans l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église que les Anglais font reconstruire à Rome en l'honneur de Saint-Thomas de Cantorben.

Il a dit seulement que l'Angleterre comptait

Saisissant les rênes, je sautai rapidement en selle. Quelques tirailleurs suivirent mon exemple, ce dont je me souciai peu, car je n'ignorais pas que la vitesse importait plus en ce moment que la force.

Je me trouvais bientôt dans les champs à la poursuite du cavalier écarlate. Il avait évidemment l'intention de contourner le village et de continuer la course que notre présence avait interrompue.

La chasse menait à travers un champ de milpas. Mon cheval enfonçait profondément dans la terre molle, tandis que le mustang, plus léger, bondissait sur le sol comme un lièvre. Il me devançait, et je commençais à craindre qu'il ne m'échappât, lorsque je vis que la route était interceptée par une haie de magueys s'étendant transversalement à droite et à gauche.

Au premier coup d'œil, cette barrière semblait infranchissable. Elle força, en effet, le Mexicain à s'arrêter. Il s'appretait à la longer, quand il s'aperçut que je prenais une ligne diagonale et devais infailliblement l'atteindre. Alors il lança son cheval dans les magueys, et l'un et l'autre furent en un instant hors de vue; mais en m'approchant j'entendis les feuilles épaisses craquer sous les sabots du mustang, il fallait l'imiter ou abandonner la poursuite. Je n'hésitai pas.

Mon honneur et la réputation de mon cheval n'é-

taient pas en jeu? Têtes baissées, nous nous précipitâmes dans les magueys. Nous arrivâmes déchirés et ensanglantés de l'autre côté. A ma vive satisfaction, je m'aperçus que j'avais fait un meilleur emploi du temps que le cavalier écarlate; sa halte avait diminué la distance entre nous.

Parvenu à l'extrémité du champ, j'a perçus quelque chose de brillant devant moi, — c'était de l'eau, — un large fossé ou zequia pour irriguer les champs. Comme les magueys, il s'étendait transversalement à notre course.

Cet obstacle l'arrêtera, pensai-je; il doit prendre à droite ou à gauche, et puis...

Mes réflexions furent interrompues. Au lieu de tourner à droite ou à gauche, le Mexicain dirigea son cheval vers la zequia, et le noble animal la franchit d'un bond.

Je n'avais pas le temps d'admirer cet exploit, je me préparai à l'imiter. Mon brave coursier n'avait besoin ni de la cravache ni de l'éperon; — il savait ce que l'on attendait de lui.

D'un bond il se trouva de l'autre côté et reprit la course avec une nouvelle ardeur. Une vaste plaine verdoyante, une savane, s'étendait devant nous.

Les sabots des deux chevaux raisonnaient maintenant sur un sol ferme. La poursuite devenait une simple question de vitesse qui aurait été tranchée en ma faveur, si un nouvel obstacle ne s'était présenté. Un troupeau de bétail et de chevaux couvrait la prairie; ces animaux, effrayés par notre galop sau-

ouest du Canada, le 1er février. Au Canada, les fénians ont protesté contre l'idée qu'on leur prête de se rendre en Irlande par le Canada.

Les lettres de Constantinople du 7, mentionnent le bruit que des démonstrations auraient eu lieu à Damas contre la conscription. Il serait question d'envoyer dix mille hommes en Syrie avec de l'artillerie de montagne. Deux bataillons d'avant-garde ont déjà été embarqués, le 5, à Constantinople.

Pour extrait A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Amerique.

New-York, 3 février, soir. Le général Weitzel a désavoué la prise et le pillage de Bagdad. Il est certain que le gouvernement fédéral désavouera également cet acte. Tous les individus compromis dans l'affaire ont été arrêtés. Une commission a été nommée pour faire une enquête.

Belgique.

Bruxelles, 14 février, soir. Le roi a reçu aujourd'hui, le comte Arrivabene, qui a présenté ses lettres de créance et a prononcé quelques paroles très sympathiques pour Léopold II. Le roi des Belges a répondu dans des termes également sympathiques pour le roi d'Italie.

Autriche.

Vienne, 14 février. La Gazette de Vienne (Ed. Dussor) dit au sujet des projets prussiens, concernant l'union personnelle: Tant que la Convention de Gastein existe en droit, cette conception exclusive ne pourra être d'aucune valeur pratique sans le consentement de l'autre co-

possesseur. vage, prirent la fuite dans toutes les directions. Beaucoup vinrent de notre côté. Maintes fois je dus arrêter mon cheval pour éviter les longues cornes d'un taureau ou d'un bœuf furieux.

Dans cette course irrégulière, je vis avec chagrin que le mustang, par habitude peut-être, avait l'avantage sur moi, et qu'il gagnait sans cesse du terrain. Quand nous échappâmes enfin au troupeau, nous approchions de l'extrémité de la plaine. Devant moi était le chapparral, derrière lequel apparaissaient de grands arbres et une colline dont le sommet était couronné de murailles blanches.

Je devenais inquiet sur le résultat de la lutte. Je ne pouvais me dissimuler que le cavalier écarlate s'il atteignait le bois. Je n'osais pas le laisser échapper. Que diraient mes hommes si je ne le ramenaient pas? J'avais empêché la sentinelle de tirer, et facilité ainsi la fuite de quelque espion peut-être, sinon d'un personnage important. Les efforts désespérés de celui-ci tentait appuyaient encore la supposition qu'il était l'un ou l'autre. Il devait donc être pris!

Puisant une nouvelle énergie dans ces réflexions, je pressai les flancs de mon cheval avec ardeur. Ma monture parut comprendre mes pensées. Je ne tardai pas à me trouver à portée de fusil du cavalier poursuivi. Je tirai alors mon revolver de la ceinture.

Alto! o yo tiro! Halte! ou je tire! criai-je à haute voix. Pas de réponse: le mustang continuait à courir. — Halte! criai-je de nouveau, ne voulant pas tuer

Vienne, 15 février.
L'Ost deutsche Post dit savoir de source certaine que la retraite du comte Belcredi est une affaire déclinée.
La Presse considère comme prématurés les bruits d'un changement de ministère.

Turquie.
Constantinople, 14 février.
Les avis de Beyrouth annoncent que les partisans de Joseph Karam ont tous fait leur soumission et qu'on s'attend à le voir lui-même en faire autant. On peut regarder la tranquillité comme complètement rétablie.

Italie.
Naples, 15 février.
Les cochers de fiacre se sont mis en grève, à la suite d'une ordonnance de la municipalité qui leur imposait une livrée uniforme. Plusieurs promoteurs de désordres ont été arrêtés.

Milan, 15 février.
Le prince Napoléon est arrivé hier ici. S. A. a assisté, le soir, à la représentation du théâtre de la Scala.

Espagne.
Madrid, 14 février.
La Correspondencia annonce la mort de l'infant nouveau-né. Les Chambres seront fermées, pendant trois jours, en témoignage de condoléance.

On lit dans le **Moniteur** :

D'après les renseignements qui viennent d'être transmis par les préfets au ministère de l'instruction publique, le nombre des classes d'adultes communales, autorisées et ouvertes, à la date du 1^{er} février 1866, s'élève à 24,065. Ce chiffre sera bientôt dépassé, car 634 demandes d'ouverture sont en instance.

Revue des Journaux.

Nous empruntons les lignes suivantes au **Bulletin du Moniteur** :

« On mande de Pékin, le 30 novembre, que l'empereur Tong-Tche a quitté la capitale le 5 novembre dernier pour conduire à Tong-Ling les restes de son père et les déposer dans un tombeau qui n'a pas coûté moins de 35 millions de francs. Après une absence de 18 jours, Sa Majesté est retournée à Pékin, accompagnée des deux impératrices. En raison des services rendus par le prince Kong pendant le voyage impérial, l'Empereur a donné l'ordre de faire disparaître des archives de l'empire toute trace de l'accusation portée contre lui au mois d'avril de l'année passée ainsi que les décrets qui en avaient été la suite. Le prince Kong rentre dans presque tous les privilèges dont il était précédemment investi.

M. Paulin, appréciant, dans un article du **Constitutionnel**, la situation respective de l'Italie et de Rome, reconnaît que « sans doute il y a encore, d'un côté, des passions révolutionnaires, et, de l'autre, des pensées de réaction mais c'est précisément entre ces deux précipices que, selon la belle expression de M. Rouher : « La volonté calme et réfléchie de l'Empereur a ouvert une nouvelle voie. »

M. Garcin fait observer, dans la **France**, que le discours de M. le ministre d'Etat au Sénat est surtout un exposé des faits et que les faits sont ici les meilleurs arguments :

« Deux difficultés se rattachaient à l'exécution de la convention du 15 septembre : l'organisation de l'armée pontificale et le règlement de la dette afférente aux provinces détachées des Etats du Saint-Siège. Or, à l'heure qu'il est, l'armée pontificale se recrute et s'organise avec le concours du gouvernement im-

tant soulevé, j'avais entrevu un corsage en velours, une sorte de tunique et une tournure assez inaccoutumée même chez un caballero jeune et riche. Je n'avais pu remarquer ses jambes, enveloppées dans des peaux de chèvre ; mais j'avais aperçu un éperon d'or et le talon d'une petite botte rouge. Ses efforts violents avaient défilé ses cheveux, qui retombaient en deux longues tresses sur la croupe du cheval. Les Mexicaines adoptent fréquemment un costume viril. Enfin, les traits d'aucun homme, pas même ceux d'Adonis, n'auraient pu égaler la délicatesse des siens. Certes, ce devait être une femme ! Sa déclaration mit un terme à mes conjectures, mais, comme je l'ai dit, m'étonna peu.

Je fus surpris cependant de son accent et de ses manières. Elle prononça ces mots avec autant de sang-froid que si toute cette scène n'avait été qu'une plaisanterie.

Un ton de tristesse et non de prière prévalait dans ses paroles lorsqu'elle s'agenouilla, qu'elle passa ses lèvres sur le museau du mustang expirant et qu'elle s'écria :

— *Pobre yegua ! muerte !* Hélas ! pauvre jument ! morte !

— Une femme ? dis-je en feignant la surprise. Ma question demeura sans réponse ; elle ne leva pas même les yeux.

Pobre yegua ! Pobre Lola ! répéta-t-elle, comme si le mustang eût été le seul objet de ses pensées et que moi, l'assassin armé, je me fusse trouvé à cinquante milles de là.

— Une femme ? repris-je dans mon embarras, ne sachant que dire.

périal, et le règlement de la dette se négocie par l'intermédiaire de la France. »

Le correspondant florentin du journal le **Monde** continue de se livrer à des appréciations pessimistes :

« On a maintenant dans les sphères gouvernementales, écrit-il sous la date du 10 février, la conviction bien arrêtée que le système Scialoja, ne sera point adopté par la Chambre. On voit non moins clairement que sans des mesures urgentes financières on ne sauvera plus le Crédit du pays. Un ministère de bon sens s'empresserait de se retirer ou de dissoudre la Chambre. Mais ce n'est pas ainsi qu'on entend les choses à Florence. On marche en avant, on vit au jour le jour, et on attend le cataclysme avec un stoïcisme qui touche à la folie. »

Dans un article intitulé « situation cotonnière » le **Temps**, sous la signature de M. Claude, constate que si de l'autre côté de l'Atlantique, on pousse à la culture du coton avec l'énergie propre au tempérament américain, de ce côté-ci les circonstances redevennent décidément favorables au travail manufacturier : « Ainsi, la belle contenance de produits fabriqués, la facilité avec laquelle ils s'écoulent aux prix actuels, le retour de la consommation à ces articles longtemps dédaignés ; enfin la marge que laissent aux fabricants les cours de la matière première : tout semble promettre à l'industrie cotonnière la fin d'une situation qui n'avait pas laissé que d'être menaçante jusqu'en ces derniers temps : »

On lit dans l'**Avenir National**, sous la signature de M. Peyrat.

« On s'étonnera peut-être, en lisant le discours de M. Rouher, des facilités données par notre gouvernement à ceux qui organisent, en dehors de l'Italie, l'armée destinée à défendre en Italie le gouvernement papal ; et nous savons que les italiens s'en sont émus ; ils ont eu tort. Qu'il y ait des français dans l'armée pontificale, peu importe. Il y en avait dans l'armée commandée par le général Lamoricière et nous savons ce qu'elle est devenue à Castelfidardo. Ce qui fait la gravité de la question romaine, c'est le drapeau français qui protège le gouvernement des cardinaux. Au jour indiqué par la Convention de septembre, ce drapeau emporté par nos soldats, ne couvrira plus les intrigues et les entreprises de la contre-Révolution. C'est là l'essentiel : le reste importe peu. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles du jour.

L'Adresse du Sénat a dû être présentée à l'Empereur aujourd'hui, par le bureau de la haute assemblée.

On croit toujours que la discussion de l'Adresse s'ouvrira lundi au Palais-Bourbon.

— L'Empereur et le prince Impérial ont dîné hier au Louvre chez le général Fleury. Il y a eu réception, comédie et concert. Mademoiselle Thérèse a chanté plusieurs morceaux choisis de son répertoire. *Le chemin du moulin, Trop près des maisons, etc.* L'Empereur a félicité à deux reprises la cantatrice populaire, après l'avoir vivement applaudie.

— L'Empereur vient de commuer en vingt ans de travaux forcés la peine de mort prononcée, le 11 janvier dernier, par la cour d'assises du Loiret contre Ambroise Potier et Jules Guichard, pour incendie volontaire et vols avec circonstances aggravantes.

— Oui, monsieur, que désirez-vous ? En faisant cette réponse, elle se leva et me regarda sans le moindre indice de peur. Si inattendue était la réponse, que je ne pus m'empêcher de rire.

— Vous êtes gai, monsieur. Vous m'avez affligée ; vous avez tué ma favorite !

Je n'oublierai jamais le regard qui accompagna ces mots. Il exprimait à la fois l'affliction, la colère, le mépris et le défi. Mon rire fut aussitôt réprimé. Cette fière contenance m'humiliait.

— Senorita, repartis-je, je regrette profondément la pénible nécessité où je me suis trouvé... Il aurait pu arriver pis... — Et comment cela, je vous prie ? interrompit-elle.

— Mon revolver aurait pu être dirigé sur vous-même, si un soupçon... — Ah ! s'écria-t-elle en m'interrompant de nouveau, il ne pouvait arriver rien de plus fâcheux ! J'aimais cette créature tendrement, — comme j'aime la vie, — comme je chéris mon père ! *Pobre yegua !*

Et en s'exprimant ainsi, elle s'agenouilla, passa ses bras autour du cou du mustang et baisa le museau velouté du pauvre animal. Puis elle lui ferma doucement les paupières, se releva, croisa les bras, et contempla d'un air triste et sombre le corps inanimé. Je ne savais que faire. Je me trouvais dans une position embarrassante. J'aurais volontiers rendu la vie à la jument au prix de mes gages d'un mois, mais la chose étant impossible, je songai à donner une indemnité à sa propriétaire. Offrir de l'argent eût été indélicat. Que faire alors ?

Je conçus une pensée qui promettait de me tirer

— Contrairement aux indications de plusieurs journaux et correspondances, le carnaval a été très-brillant à Rome. On n'avait pas vu depuis longtemps sur le Corso autant de promeneurs et d'équipages.

— On s'occupe, au ministère de l'instruction publique de l'élaboration d'un projet d'organisation du service médical dans les campagnes. Nous croyons savoir que, conformément aux vœux émis par un grand nombre de Conseils généraux, le nouveau régime consistera dans l'institution de circonscriptions cantonales ayant chacune un praticien pourvu d'un traitement fixe avec des abonnements dits « de famille. » Il serait dressé dans chaque commune une liste des personnes qui, vu leur situation précaire, recevraient gratuitement les soins de l'homme de l'art et les médicaments.

— Les cent premières représentations de la *Famille Benoiton* au Vaudeville, ont valu à M. Sardou auteur de la pièce, la somme de 77,270 francs. Nous voilà un peu loin des 20 écus de Corneille pour les *Horaces* et des 12 pistoles de Racine, pour les *Plaideurs*.

Pour extrait : A. LAYTOU.

UXELLODUNUM

TROISIÈME LETTRE (Suite).

De ce que ces médailles sont toutes consulaires, et doivent être nécessairement attribuées à des personnages qui ont vécu avant César, ou qui ont été ses contemporains, il résulte, ce me semble, qu'elles ont dû être, au moins du vivant de César, réunies dans l'urne où on les a trouvées. Car, il n'est pas à présumer que, dans les temps postérieurs, si se soit rencontré un collectionneur qui ait eu la manie de clore dans une urne et de mettre en terre, une série particulière de médailles consulaires.

De ce que cette urne, remplie de médailles consulaires, a été découverte au Puy-d'Ussolud, il résulte, à mon avis, que du temps de César, le Puy-d'Ussolud était un endroit d'une certaine importance : sa position naturellement forte, au centre d'un pays remarquable par sa fertilité et ses richesses agricoles, où le séjour des Gaulois s'affirmait par la persistance, à travers tant de siècles d'appellations essentiellement celtiques, devait désigner cet endroit au choix d'un peuple, qui, même dans ses réunions pacifiques, apportait probablement l'attitude et les habitudes militaires. D'ailleurs, on ne s'expliquerait pas sans difficulté la découverte de l'urne en question ailleurs qu'en un lieu occupé, provisoirement ou d'une façon permanente, par une réunion d'hommes. Donc, sans agiter ici la question de savoir au juste ce qu'était l'oppidum gaulois, il suffit, pour avoir le droit d'attribuer le titre d'oppidum au Puy-d'Ussolud, de convenir que l'oppidum était un lieu, où, du moins, à certains moments, il se faisait un concours plus ou moins considérable d'individus.

Rapprochez, maintenant, les deux circonstances suivantes :

Le Puy-d'Ussolud est le seul endroit connu du Quercy, qui ait porté le nom d'*Uxellodunum*, dont le mot français est une traduction littérale, c'est-à-dire, à peu près, lettre par lettre ;

Au Puy-d'Ussolud, il a été trouvé une urne remplie de médailles toutes frappées et mises en circulation avant César, ou au moins de son temps ;

N'arrivez-vous pas directement à cette conclusion, que, du temps de César, le Puy-d'Ussolud existait à l'état d'oppidum ?

Et s'il vous est impossible de découvrir, du temps de César, « *in finibus Cadurcorum*, » un autre oppidum appelé *Uxellodunum*, n'êtes-vous pas forcé d'accepter le Puy-d'Ussolud comme ayant été le véritable oppidum *Uxellodunum* assiégé et pris par César ?

Mais je veux me hasarder à pousser encore plus loin.

Cette urne, pleine de médailles toutes consulaires, appartenait inévitablement à un romain ou à un gaulois, à un assiégé ou à un assiégué, à un vainqueur ou à un vaincu. Si l'on connaissait le point précis où cette urne fut découverte, l'on pourrait se prononcer, avec quelque apparence de certitude, sur la nationalité de celui qui en fut propriétaire. Trouvée en dehors de l'enceinte du Puy-d'Ussolud, aux abords

— Ah ! s'écria-t-elle en m'interrompant de nouveau, il ne pouvait arriver rien de plus fâcheux ! J'aimais cette créature tendrement, — comme j'aime la vie, — comme je chéris mon père ! *Pobre yegua !*

Et en s'exprimant ainsi, elle s'agenouilla, passa ses bras autour du cou du mustang et baisa le museau velouté du pauvre animal. Puis elle lui ferma doucement les paupières, se releva, croisa les bras, et contempla d'un air triste et sombre le corps inanimé. Je ne savais que faire. Je me trouvais dans une position embarrassante. J'aurais volontiers rendu la vie à la jument au prix de mes gages d'un mois, mais la chose étant impossible, je songai à donner une indemnité à sa propriétaire. Offrir de l'argent eût été indélicat. Que faire alors ?

Je conçus une pensée qui promettait de me tirer

présûmes du *vallum*, ou sur un point comportant l'attribution d'un des trois camps romains autour d'Uxellodunum, cette urne semblerait avoir été la propriété d'un romain. Trouvée, au contraire, dans l'enceinte, sur le plateau du Puy-d'Ussolud, elle a appartenu très probablement à un gaulois. Mais, dans un cas comme dans l'autre, la découverte de cette urne permet, jusqu'à un certain point, de présumer que, du temps de César, elle fut enfouie dans la terre, par suite d'un accident fâcheux pour celui à qui elle appartenait. De toute façon, elle peut servir de base à un sentiment qui ferait remonter jusqu'à César la datée d'une catastrophe, dont le Puy-d'Ussolud aurait été le théâtre.

En effet, si l'urne a été enfouie par un gaulois, c'a été, sans doute, en présence d'un danger très imminent et très réel, et avec intention de la retrouver et de la reprendre lorsque ce danger aurait disparu. (1). Si un romain l'a oubliée au Puy-d'Ussolud, l'oubli, auquel on ne peut pas attribuer une date postérieure à l'époque où vivait César, puisque l'urne ne renferme que des médailles consulaires, l'oubli, dis-je, ne saurait guère être mis que sur le compte d'une précipitation, que peut seul expliquer un grand événement.

L'on sait, en somme, que les romains vinrent, avec César, dans le Quercy, « *in finibus Cadurcorum*, » où ils assiégèrent et soumièrent Uxellodunum. Pourquoi ne pas reconnaître l'oppidum Cadurque à l'endroit où l'on a découvert une urne remplie de médailles ayant eu absolument cours du temps de César ; à l'endroit qui a porté positivement le nom d'Uxellodunum, à l'endroit qui a été un oppidum ? Et pourquoi ne pas présumer que l'urne en question a été enfouie, oubliée dans la terre, par suite d'un accident extraordinaire, d'une grande catastrophe dont le Puy-d'Ussolud a été le théâtre ?

Pour ma part, j'accorde à cette présomption toute la force et toute la valeur d'un argument en règle et décisif, jusqu'à ce qu'on m'ait raisonnablement prouvé le contraire de ce que j'ai dit au sujet de l'urne découverte, en 1683, au Puy-d'Ussolud.

De l'ensemble des faits et des idées exposés dans cette troisième Lettre sur Uxellodunum, qui ne sera pas la dernière, il me semble qu'il résulte :

1^o Qu'il est permis de chercher l'*Uxellodunum* des *Commentaires* ailleurs qu'à un point entouré par un cours d'eau de tous les côtés à l'exception d'un isthme d'environ 300 pieds ;

2^o Qu'en usant de cette licence légitime, autorisée, d'un côté, par une traduction qui ne blesse ni les règles, ni les habitudes de la langue latine, de l'autre, par l'impossibilité absolue d'appliquer tous les détails du siège d'Uxellodunum à un point entouré par un cours d'eau de toutes parts à l'exception d'un isthme d'environ 300 pieds, on ne trouve pas, dans le Quercy, « *in finibus Cadurcorum*, » un endroit qui remplisse mieux que le Puy-d'Ussolud les conditions imposées par les *Commentaires* ;

3^o Que le Puy-d'Ussolud s'est appelé *Uxellodunum* ;

4^o Que le Puy-d'Ussolud est la traduction littérale, c'est-à-dire à peu près lettre par lettre, du mot *Uxellodunum* ;

5^o Que le Puy-d'Ussolud, existait du temps de César, à l'état d'oppidum ;

6^o Que le Puy-d'Ussolud fut, du temps de César, le théâtre d'une grande catastrophe ;

7^o Et comme conséquence finale, que le Puy-d'Ussolud est l'*Uxellodunum* des *Commentaires*.

Ce fait important sera, je l'espère, confirmé d'avantage par de nouvelles découvertes.

Je finis, en vous priant, mon cher Oncle et très excellent Maître, d'accepter la nouvelle assurance des sentiments de reconnaissance et d'affection, avec lesquels je m'honore d'être votre obéissant et dévoué neveu.

BERTRANDY,
Inspecteur général des Archives.

(1) Ce danger a existé pour le Quercy du temps de César.

Chronique locale.

Par une circulaire en date du 5 février, M. le Préfet rappelle aux maires du département que les enrôlements pour l'infanterie de marine sont ouverts dans tous les dépôts de recrutement.

Une circulaire préfectorale du même jour recommande à MM. les maires et commissaires d'embarras. L'ardeur des riches Mexicains à obtenir nos grands chevaux américains, — les *frisons*, comme ils les appellent, — était bien connue dans l'armée. Les riches propriétaires qui aimaient à parader sur le *passo* en donnaient souvent des prix fabuleux. Nous avions plus d'un excellent cheval demisang dans la troupe. — Je lui offrirai un de ceux-là, pensai-je.

Je fis l'offre aussi délicatement que je pus. Elle fut rejetée avec mépris.

— Quoi ! senor, répliqua-t-elle en frappant le sol de son talon résonnant, quoi ! un cheval à moi ? Regardez ! continua-t-elle en montrant la plaine ; regardez là-bas, monsieur. Il y a mille chevaux : ce sont les miens. Pesez maintenant la valeur de votre offre. Ai-je besoin d'un cheval ?

— Mais, senorita, balbutiai-je, ce sont des chevaux de race indigène, tandis que celui que je vous offre... — Ah ! poursuivit-elle en désignant la jument, je n'aurais pas échangé ce cheval indigène pour tous les *frisons* de votre troupe. Aucun n'était son égal !

A une injure personnelle, je n'aurais pas répondu, mais ce dédain pour ma monture produisit son effet. Elle avait touché la corde sensible de ma vanité, je puis dire de mon affection. Piqué, je répliquai : — Pas un seul, mademoiselle !

(La suite au prochain numéro.)

A VENDRE
le Café de la Comédie
vec tout le mobilier, qui le compose.
S'adresser pour les renseignements à M. Lugol, qui en est le propriétaire.

res de police du département. de faire procédés par les propriétaires, usufructiers, régisseurs, fermiers ou locataires, à l'échenillage des arbres du 18 au 28 mars.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS

Sans flatterie, il est de toute justice de reconnaître que la Conférence d'hier au soir a été de tout point fort intéressante.

L'exposé de l'essence et nature des Comètes, leurs apparitions, périodiques ou non, la position qu'elles occupent dans le monde planétaire, leurs courses en apparence vagabondes, les périls chimériques ou réels qui s'attachent à ces astres errants, ne nous faisaient point espérer une Conférence des plus amusantes en même temps que profondément scientifique.

M. Périés, professeur au Lycée de Cahors, est un savant mathématicien. La langue usuelle lui suffit pour traiter les matières les plus abstraites. Sa diction nette et précise développe de la manière la plus clairvoyante les aspérités les plus rudes de certaines connaissances humaines. Maître de son sujet, il nous a fait faire un charmant voyage dans le Ciel, où, à l'œil nu, nous avons pu considérer sans crainte, ces astres à branches si chevelues et à queues longues de quelques millions de lieues.

Si parmi les dames qui étaient là, à écouter avec attention un sujet si éloigné de leurs habitudes, se trouvaient des mères, dont les enfants sont élèves de notre Lycée, elles ont dû jouir et se féliciter de pouvoir apprécier elles-mêmes le travail opiniâtre, la rare intelligence, les lumières étendues d'un de ces hommes remarquables, qui ont pour mission d'initier la jeunesse à ces connaissances scientifiques, lesquelles, à force d'élever l'homme, l'arrachent aux désordres des grossières passions. Si, en général, le travail est un moyen efficace de moralisation, que ne sera pas l'étude, labeur de l'esprit qui saisit l'être humain par le meilleur côté ?

Avant d'entrer en matière, M. Périés a eu la charmante idée de nous faire connaissance avec Kepler, ce mathématicien qui fut le premier maître de Descartes en optique, le précurseur de Newton en physique, et que l'on regarde comme un législateur en astronomie.

Nous avons entendu avec intérêt le récit des vicissitudes de sa vie, et de celles de sa famille, de sa mère surtout dont la fermeté éteignit le bûcher qui devait la brûler comme sorcière.

De même que la masse des savants, Kepler a vécu pauvre et tourmenté. Pour nourrir les siens, il consent à quitter momentanément les hauteurs astronomiques, pour descendre dans la vaine science de l'astrologie : Où est le coupable ? Est-ce le père de famille ou les hommes riches et puissants qui ne savent payer que de sottises prédictions ? Quand j'ai entendu le conférencier citer ces mots de Kepler : « Ma femme ne pouvant se nourrir de fèves, je me fais astrologue ; » je me suis réjoui d'abord de ne pas être allemand, et ensuite de l'indépendance que me fait mon caractère sacerdotal.

Les progrès de la science astronomique ont rendu les plus signalés services à la faible humanité. Tout le monde sait qu'autrefois et naguère encore, l'apparition d'une comète jetait l'effroi, non seulement parmi les classes ignorantes, mais encore chez les lettrés, les rois et les puissants. Celle-ci présageait une guerre acharnée, celle-là les épidémies les plus désastreuses. L'une annonçait la chute d'un vaste empire, l'autre la fin du monde. — Aujourd'hui, grâce à la vulgarisation de la science, et aussi à l'observation historique que les catastrophes prédites ne se sont point réalisées, le public n'est nullement épouvanté par la venue d'une comète. Les comètes sont à ses yeux, ainsi que l'a dit, je ne sais plus quel astronome, « des riens visibles. » On les regarde passer avec admiration, saisissement même, mais sans crainte aucune. Sachant que, si d'après le grand nombre des astronomes, elles sont incapables de nuire, d'après les autres, elles pourraient tout au plus ajouter à notre température quelques degrés de chaleur ou de froid, que nous « endurerions sans y laisser la vie, enfin, l'on est persuadé que quand il plaira à Dieu de détruire le monde, il n'aura pas besoin du secours d'une comète.

Dans le cours de sa brillante dissertation, M. Périés nous a plaisamment distraits en rappelant le bon vin de 1814, (dit le vin de la Comète). Est-il absolument épuisé à Cahors ?

Si j'en avais dans ma cave, j'en ferais tenir un panier à M. Périés, à titre de reconnaissance pour le plaisir qu'il nous a fait goûter. Mais à d'autres ce soin. Inutile d'ajouter que le travail du jeune et savant professeur a été universellement apprécié, et aussi à plusieurs reprises, vivement applaudi.

Labbé LABRUNIE.

ENTRETIENS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Vendredi, 23 février, à 8 heures précises du soir, dans la grande salle de la Mairie, M. Guérillot, professeur de philosophie au Lycée, parlera de l'âme des bêtes.

Mandement de messieurs les Vicaires Capitulaires. Le siège vacant, pour le carême de l'an de grâce 1866.

Nos très-chers Frères

Nous venons, selon l'usage, vous faire connaître les dispenses qu'il nous est permis de vous accorder pour vous rendre plus facile l'accomplissement des saintes lois de l'Église. Nous aimons à l'espérer N. T. C. F., vous vous montrerez dignes de cette indulgence par votre fidélité à observer le peu qui vous est imposé, et par votre empressement à accomplir les compensations qui vous sont recommandées. Nous ne sommes pas plus saints que nos Pères, nous n'avons pas moins qu'eux, besoin de faire pénitence ; combien donc nous serions coupables et ennemis de nous-mêmes si nous transgressions une loi devenue si facile pour nous, ils l'observaient, si facilement dans toute sa rigueur !

A. ces causes,

Après en avoir conféré avec nos vénérables frères, les chanoines et chapitre de l'église cathédrale :

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. — En vertu des facultés que nous avons reçues du Saint-Siège, Nous permettons, pour ce Carême, l'usage de la viande, les Dimanches, Lundi, Mardi et Jeudi de chaque semaine, depuis le lendemain des Cendres inclusivement, jusqu'au Jeudi de la semaine de la Passion, aussi inclusivement ; mais ceux qui sont obligés au jeûne ne pourront user de cette permission qu'au repas principal.

Nous rappelons au besoin que la dispense de l'abstinence n'entraîne pas celle du jeûne.

Art. 2. — Les jours où la viande est permise, il est interdit de faire usage en même temps de poisson frais ou salé, même le Dimanche.

Art. 3. — Nous continuons pour le Carême et pour toute la présente année l'autorisation d'user de graisse ou de lard haché dans la préparation des aliments maigres, en exceptant, comme à l'ordinaire, les quatre derniers jours du Carême et la collation du soir.

Art. 4. — L'usage des œufs est également permis tous les jours du Carême, excepté le Vendredi-Saint.

Le laitage est permis, même à la collation, pendant le Carême et pendant l'année.

Art. 5. — Les confesseurs pourront accorder des permissions plus étendues, et même dispenser de la loi du jeûne les personnes qui leur paraîtraient avoir des raisons suffisantes pour obtenir cette dispense.

Art. 6. — Les personnes qui profiteront des permissions données ci-dessus ou qui auront obtenu d'autres dispenses particulières feront une aumône proportionnée à leurs moyens à l'étendue des dispenses dont ils auront usé.

Le produit de cette aumône, dont la collecte aura lieu à Pâques, dans tout le diocèse, sera, comme l'année dernière, entièrement affecté à des secours dans le Petit-Séminaire aux enfants appartenant à des familles peu aisées, qui se destinent à l'état ecclésiastique. Nous sollicitons de plus en plus en faveur de ce précieux établissement la générosité des Fidèles. Le besoin de sujets pour les postes à remplir nous commande d'insister particulièrement sur ce point.

Art. 7. — Outre l'aumône qui doit servir de compensation aux dispenses accordées, un bon chrétien sait qu'il est tenu d'en faire d'autres. Parmi les aumônes auxquelles s'attache plus d'importance et de mérite, nous recommandons vivement celles qui ont pour objet de soutenir les œuvres éminemment utiles du denier de Saint-Pierre, de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, de Saint-François-de-Sales.

Nous recommandons particulièrement aux sympathies de nos diocésains l'œuvre établie dernièrement à Paris en faveur de la Pologne persécutée. (1)

Nous aimerions à voir ces différentes œuvres si précieuses devant Dieu s'étendre et prospérer dans le diocèse.

Art. 8. — MM. les Curés consacreront les premiers jours du Carême aux enfants qui n'ont pas encore fait la première communion. Ils leur adresseront quelques instructions particulières pour les préparer à une bonne confession, et, s'il est nécessaire, au bienfait de l'absolution.

Art. 9. — On fera, deux fois par semaine, dans chaque paroisse, une instruction, conférence ou lecture de piété, relative surtout aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Ces exercices, qui dureront jusqu'à la Semaine Sainte, pourront être suivis de la bénédiction du Saint-Sacrement avec le Ciboire.

La pieuse et très salutaire dévotion du Chemin de la Croix doit avoir sa place parmi les exercices du carême. Nous permettons qu'elle soit substituée, si on ne peut faire autrement, à l'instruction ou à la lecture que nous venons de prescrire.

Art. 10. — En vertu des facultés spéciales accordées par le Saint-Siège, le temps pascal commencera à la mi-carême, et finira le dimanche du Bon Pasteur.

La communion pascale doit être faite dans l'église à laquelle on appartient, à moins d'une permission expresse du propre pasteur. Il n'en est pas de même de la confession, qui peut être faite à tout prêtre approuvé.

Et sera notre présent mandement lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, au moins une fois, avant le carême, le jour de Quinquagésime.

Donné à Cahors, sous notre seing, et le contre-seing du secrétaire général de l'Evêché, le 31 janvier de l'an de grâce 1866.

DERRUPPÉ, vicaire capitulaire, BLAVIEL, vicaire capitulaire, MARTIN, vicaire capitulaire.

Par Mandement de MM. les vicaires capitulaires, ALAZARD, Che, Secrétaire général.

On nous écrit de Limogne :

La foire du 12 aurait été très importante sans la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée. Malgré le mauvais temps, il y avait grande affluence de personnes. Il s'est fait pour cinquante mille francs environ de transactions sur les bêtes à cornes. Les veaux étaient rares, et leur prix ont sensiblement augmentés. Il en a été de même pour les porcs. Les beufs de travail se sont bien vendus.

On nous écrit de Figeac :

Le 10 du courant, au lieu dit la Malaudies, commune de Fons, on trouvait dans une grange un homme pendu. La police informée aussitôt se transporta sur les lieux et constata que le suicidé était un nommé Bergougnoux (Antoine), âgé de 70 ans. Ce malheureux s'était servi pour exécuter son fatal projet, d'une de ces cordes dont on use pour attacher les charrettes de foin. Cette corde avait été fixée à un chevron soutenant la toiture de la grange. Le vieillard a été trouvé suspendu à une hauteur de 0,60 centimètres du sol et tous les secours ont été inutiles. La mort remontant, suivant les constatations du docteur Alby, à plusieurs heures. On assure que des chagrins domestiques ont déterminé ce vieillard à se donner la mort.

(1) M. Blavier reste chargé spécialement de l'Œuvre de Catholicisme en Pologne et de l'Œuvre de Saint-François-de-Sales.

Nous recevons de M. Bangé, directeur du théâtre de Montauban, la lettre suivante, que nous nous faisons un plaisir de publier.

A Messieurs les habitués du théâtre de Cahors.

Messieurs,

Monsieur le Maire de la ville de Cahors, a bien voulu mettre à ma disposition la Salle de son théâtre, pour le lundi 19 et le mardi 20 février courant ; j'ai saisi avec empressement cette occasion, de vous mettre de même de voir et d'applaudir un des plus grands succès du jour : *La famille Benoiton*, pièce représentée pour la première fois sur le théâtre du Vau-deville, et qui est aujourd'hui plus que centenaire ; je crois être agréable au public en soumettant à son jugement l'œuvre de M. Victorien Sardou, l'auteur à la mode. Cet ouvrage nécessite de ma part des frais énormes, devant lesquels je ne recule pas dans l'espoir de vous être agréable. Le lendemain mardi, pour les adieux de la troupe, nous vous donnerons *Gentil Bernard*, pièce en cinq actes un des plus grands succès du répertoire de Déjazet, et *Un Scandale à Cahors*, pièce de circonstance. Si le public répond à mon appel, et si ma troupe à le bonheur de lui plaire, je ferai un véritable plaisir de revenir parmi vous.

Dans cet espoir, veuillez agréer, Messieurs, les sentiments distingués de votre dévoué serviteur.

F. BAUGÉ, directeur du théâtre de Montauban.

Le cours des vins de Cahors, 1865, sur la place de Bordeaux, le 10 février, était de 200 à 250 fr. le tonneau, suivant qualité.

— Une Société, ayant pour objet de favoriser et de développer l'emploi du cheval de service produit en France, vient de se fonder à Paris, sous le nom de *Société Hippique Française*.

La Société se propose d'organiser tous les ans au mois d'avril, à Paris, un Concours central de chevaux de service. A ce Concours, exclusivement réservé aux chevaux hongres et juments de 4 à 7 ans, nés et élevés en France, seront distribués des primes destinées à récompenser les produits les plus recommandables pour la conformation, les allures et le dressage. Seront indistinctement admis au Concours, les chevaux appartenant aux éleveurs aux marchands et aux particuliers. Le règlement des Concours est déposé au bureau de la Société Agricole du Lot, à Cahors ; au bureau du Comice Agricole de Puylévêque.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/10, amortissement compris : l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuves des Capucines, n° 19, à Paris.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

14 février Enfant du sexe féminin né-mort de la nommée Marie Lescahié.

Mariages.

- 15 — Boutry (Alphonse-Louis-Joseph), charpentier, et Desprats (Jeanne), sans prof.
- 15 — Delsol (Pierre-Victorien), ferblantier, et Delrieu (Marguerite-Julie).
- 15 — Cahusac (Henri), tapissier, et Fillières (Rose).
- 16 — Barthes (Bernard), cultivateur, et Brouyès (Jeanne), sans profession.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 11 février 1866.

12 versements dont 3 nouveaux 1,695^{fr} »
5 remboursements dont 1 pour solde 843 72

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Variétés

LES VOIX NATALES ET NATIONALES (*)

Deuxième article.

Le livre des *Voix Natives et Nationales* de M. Charles Deloncle nous offre comme une double galerie de tableaux poétiques. — A l'entrée de la première, apparaissent ces mots : « *Deuils, gloires et croyances du passé ;* » — à l'entrée de la seconde, on lit : « *Echos du temps et du foyer.* » L'une nous déroule les inspirations de la jeunesse (*Juvenilia*, de 1845 à 1854) ; l'autre, les inspirations de l'âge mûr (*experimenta*, de 1855 à 1864).

Le partage du livre en deux parties marque deux périodes distinctes, tant pour l'âge que pour les pen-

(*) 1 fort volume in-12 ; — en vente chez les principaux libraires de Cahors et du département ; — Prix : 3 fr.

sées de l'écrivain : la première, plus rétrospective et plus particulièrement consacrée au passé, nous étale les productions de la jeune imagination du poète. La seconde renferme les œuvres de l'écrivain déjà mûri par l'étude et l'expérience de la vie : elle annonce un développement frappant dans ses idées et ses sentiments ; il entre plus avant dans les idées religieuses, morales, sociales et saines de son époque et de l'avenir.

Ses œuvres poétiques présentent, quelquefois, les caractères de la poésie narrative, épique, descriptive et didactique : mais par leur caractère dominant elles sont principalement lyriques. Tour à tour, selon la variété des sujets, il raconte, il décrit, il chante, il admire, il tressaille, il discute, il s'indigne, il prie, il gémit, il soupire, il espère. Les nombreux morceaux de poésie, qui composent son volume, offrent une riche variété de peintures descriptives, de narrations, d'odes, d'hymnes, de cantiques, de méditations, d'épigrammes, de petits traités didactiques. Dans ces différentes manifestations de ses facultés créatrices, en maniant les principales espèces de vers et de strophes, il chante en son nom et avec enthousiasme les émotions de son âme ; et c'est là le caractère éclatant de la poésie lyrique. La verve, le mouvement, l'impétuosité, l'action, qui distinguent le genre lyrique, brillent plus ou moins, selon les sujets et les degrés de l'inspiration, dans les productions du poète Quercynois.

L'analyse littéraire, qui forme la matière de notre premier article sur les poésies de M. Deloncle, a déjà fait connaître au lecteur, pour les pensées, les sentiments, la doctrine et le style, tous les caractères particuliers et généraux de son ouvrage. Pour compléter ce travail d'analyse et faire ressortir avec plus de clarté la nature de ce livre, nous n'avons plus qu'à esquisser rapidement et à grands traits les sujets des morceaux de ce recueil, en faisant de temps en temps quelques courtes citations, comme on cueille en passant quelques fleurs dans un bouquet.

L'écrivain n'a pas voulu classer ses productions dans son livre par ordre de ressemblance ou d'analogie ; il les a disposées, le plus souvent, dans l'ordre même du temps où les circonstances et la puissance de l'inspiration l'ont amené à les produire. Mais, d'après le fond du sujet, ces divers morceaux se rattachent à quelques catégories distinctes. Le poète, dans ses œuvres, chante les souvenirs tristes et joyeux du foyer natal ou de la famille ; il décrit les sites et célèbre quelques-uns des hommes illustres et des événements glorieux de notre province ; — il chante les grandeurs, les gloires, les deuils patriotiques de la France ou bien il traite quelques sujets empruntés à l'histoire générale. C'est en suivant cet ordre naturel, que nous allons jeter sur les pièces principales de l'ouvrage un simple et rapide coup-d'œil.

SOUVENIRS DU FOYER NATAL ET DE LA FAMILLE.

Le recueil de poésies de M. Charles Deloncle souvre gracieusement par un hymne à sa mère : c'est le prologue de l'ouvrage. Les strophes sont empreintes d'une mélancolie touchante et font éclater les plus purs sentiments de l'amour filial. Le poète éprouve un charme consolateur en chantant la mâle vertu de sa mère, qui a su traverser avec courage les rudes épreuves de la vie et parcourir sans faiblesse l'apre chemin de la douleur.

« O toi, de mon foyer agreste
L'unique débris qui me reste,
Vieille mère passée au crible des douleurs,
Dans l'apre voie où tu cheminas
Glanant le long de nos collines
Quelques épis mouillés de pleurs ! »

« Je n'ai pour toi que ma prière...
Viens l'écouter, viens, ô ma mère !
Rélève aux yeux de tous ton maintien abattu :
Redresse ta tête penchante,
Viens écouter ton fils qui chante,
Qui chante un hymne à la vertu ! »

Toutes les autres strophes de cette pièce sont belles parce qu'elles expriment la poésie de la nature, l'œuvre poétique du cœur humain. Après avoir consacré à sa mère le prologue de son livre, l'écrivain devait tout naturellement consacrer l'épilogue à sa chère épouse, *Julie, Marguerite, Elisa* : c'est le digne couronnement de son œuvre. Les tendres sentiments de l'amour conjugal brillent dans les dernières strophes, et particulièrement dans celles-ci :

« Et toi, qui pour toujours m'es tout entière unie
Toi qui crois tout ce que je crois,
Toi qui m'as soutenue, sois heureuse et bénie !
Ah ! le Dieu qui te mit sur ma route aplanie,
Pourra te rendre seul tout ce que je te dois !... »

« Successeur inconnu de nos anciens poètes,
Magny, Salel, Maynard, Trémeuil,
Comme eux, grâce à toi, j'ai de vertes retraites,
Pour y mettre ma Muse à couvert des tempêtes,
Ma frêle barque à l'ancre et loin de tout écueil. »

Parmi les premières pièces du recueil apparaît un petit poème en l'honneur de la Vierge Marie, à laquelle il dédie ses vers et dont il invoque la puissante protection ; c'est l'élan d'une âme rayonnante de foi et de confiance, qui laisse déborder de son cœur les sentiments de la piété chrétienne.

Le poète y fait éclater son amour pour notre pittoresque Quercy, en même temps que les vives couleurs de son pinceau poétique :

« J'aime mon vieux Quercy, ma rocheuse patrie,
Pleine d'abrupts sentiers que suit ma rêverie,
Dédale de vallons, de grisâtres coteaux,
Entravant, resserrant dans son lit granitique
Le fleuve qui décrit, lent et mélancolique,
Les bleus méandres de ses eaux. »

« J'aime de mon Quercy les mœurs simples et dures,
Son peuple vigneron, aux robustes allures,
Et son sol remué par de calleuses mains,
Qui garde de César l'empreinte martiale,
Mêlant les fiers débris de l'ère féodale
A la poussière des Romains. »

Il décrit en beaux vers la presqu'île de Luzech, l'église solitaire de Notre-Dame de l'Île, et son touchant pèlerinage. Il adresse à la Reine des Cieux une longue prière, qui est pleine de charme, elle exprime les souhaits les plus purs et les plus conformes à la morale évangélique. Qu'on en juge par cette trop courte citation :

« Gardienne sainte des familles, Défends le cœur des jeunes filles, Contre tout piège séducteur : Fais que la vierge et que l'épouse Préservent d'une main jalouse La couronne de leur pudeur ! »

« Ces petits enfants qu'on amène A tes genoux, ô chaste Reine, Ce seront des hommes un jour. Change en vertu leur innocence ; Fais que leur virile existence Ait soif de justice et d'amour ! »

L'attachement de l'écrivain pour le lieu qui la vulture, se révèle surtout dans les pièces intitulées : Vision du cœur et Cournon-Vayrols. — La première est un petit tableau descriptif, où le poète nous peint la modeste église de son village, l'humble pierre qui forme la tombe de son père, de son aïeul et de son bis-aïeul, puis son hameau chéri de Vayrols et sa maison paternelle. On est charmé de lui entendre dire :

« De mon hameau lointain je vois toujours l'église, A l'écart des maisons paisiblement assise : Oh ! je la vois d'ici debout sur la colline Pour nous montrer à tous, sentinelle divine, L'arène du combat, l'horizon du devoir ; Car vivre c'est lutter, et vaincre c'est vouloir.

Ah ! vous êtes toujours, tombe, village, église, Ma vie et mon honneur, ma force et ma devise. »

« Tu sais si nous l'aimions, frère, cette demeure, Où notre vie errante eut sa part la meilleure, — Une mère, une tombe et le foyer natal. — Ce Cournon, triple objet d'un culte filial ! »

Aux souvenirs de la famille appartient encore l'hymne qu'il adresse à l'Ange de son premier-né. Les joies et les tressaillements de l'amour paternel lui inspirèrent un cantique de reconnaissance, plein d'une douce et pieuse poésie. Il invoque l'Ange de son premier-né et le conjure de lui servir de guide. On éprouve un charme saisissant, en lisant les premiers vers de ce morceau, qui porte partout l'empreinte du sentiment chrétien.

« Du baptême prochain, quand la cloche légère, Vint remuer mon cœur de père, Il me sembla qu'au loin vibrât son doux appel, Et qu'à sa voix joyeuse et claire, Descendait vers le jeune habitant de la terre Un hôte invisible du Ciel.

Ah ! déployez sur lui votre aile ! Innocent comme vous, il est presque aussi beau. Protégez sa tête si frêle, Ange de notre enfant, veillez sur son berceau !

.....

L'écrivain de la vallée du Lot a disséminé dans son recueil quelques pièces d'une poésie intime et personnelle, qui rentrent, en formant une petite classe à part, dans la première catégorie de ses œuvres poétiques. Les récits et les chants intitulés *Primevères*, *Fleur des rochers*, *Résignation*, nous dévoilent les confidences les plus intimes de son cœur ; ce sont des souvenirs d'amour. On voit que l'âme chrétienne de l'auteur fait des efforts louables pour essayer de ne parler que de l'amour chaste et pur, pour montrer

que l'influence de la religion et l'empire du devoir prédominent en lui sur les ardeurs de la jeunesse. Ces pièces nous paraissent avoir trop de longueur et de réverie vague ; on n'y voit pas se développer assez rapidement l'action et le mouvement dramatiques. Il se trouvera sans doute des lecteurs qui le blâmeront d'avoir inséré dans son recueil des récits de ce genre. Mais on comprend facilement que si l'écrivain a cru devoir placer de distance en distance quelques scènes de sa vie la plus intime, il l'a fait pour donner plus de variété à son livre, pour ranimer l'intérêt d'une certaine classe de lecteurs, qui ne trouveraient pas toujours assez de charme dans la gravité des sujets empruntés à la religion, à la philosophie et à l'histoire.

Deux autres morceaux se rattachent encore à la poésie intime du poète. — *Le Retour*, adressé à ses sœurs, nous présente une peinture franche et naïve d'un voyage que fit l'écrivain, lorsque, après une absence de quelques années, il revint à Cahors, où il retrouva sa mère, ses frères et ses sœurs. — Dans le *Croquis des Pyrénées*, ou *Confession*, on voit qu'il a visité ces superbes montagnes. En esquissant quelques traits de leur beauté majestueuse, il est amené à faire une confession : il a été tenté de tremper ses lèvres dans la coupe trompeuse du monde ; mais la lumière de l'Évangile a éclairé son âme et touché son cœur.

SITES, ÉVÈNEMENTS CÉLÈBRES, GRANDS HOMMES DU PAYS NATAL.

L'histoire ancienne ou contemporaine de notre province du Quercy, qui a été si riche en événements mémorables, en grands hommes, en monuments remarquables, a fourni aussi à M. Charles Deloncle d'heureuses inspirations.

Dans les vers qu'il adresse, sous le titre de *Patrie*, à M. Edouard Armand, alors journaliste démocrate, le poète décrit la ville de Cahors, il rappelle ses splendeurs passées, ses monuments et ses grands hommes. Il affirme hautement sa foi religieuse : il invite le démocrate, s'il est l'ami de sa patrie, à renoncer à ses attaques contre la religion de ses pères, cette religion divine qui a présidé aux progrès et à l'évolution sociale de la France. Dans ce récit un peu long, il manifeste avec ardeur, ainsi que dans bien d'autres pièces, son amour pour son pays et pour les traditions glorieuses du passé, comme le proclament hautement les vers suivants :

« Qui l'accent inconnu de ma voix attendrie T'adresse son tribut, ô ville, ô ma patrie ! Humble scène, où mes yeux s'ouvrirent pleins d'effroi, Au spectacle du monde, et mon âme à la foi ; Où, bien qu'au souffle impur du siècle tout s'efface, De mes vieux devanciers je retrouve la trace, A leurs leçons fidèle et marchant après eux, Dans les mêmes chemins étroits et douloureux.

Entraîné par son désir de chanter son pays, il dédie une peinture descriptive de Puy-l'Évêque et de ses alentours, à l'éminent M. André Mercié, notaire et maire de cette riante et pittoresque cité. Ce lieu est devenu la patrie adoptive de l'écrivain ; car c'est là qu'est née la digne compagne de sa vie. Les tableaux descriptifs de ce morceau y sont tracés en couleurs assez vives et naturelles. On peut en juger par le site de Puy-l'Évêque, qui est bien peint dans les vers suivants :

« Jeté confusément dans les plis d'un coteau, — Au pied duquel miroite, en longue nappe d'eau, Notre Olt Gallo-Romain, au sinueux rivage, Se dresse presque à pic un bourg du moyen-âge, Conquis, fortifié par l'évêque Baron Et comte de Cahors, son belliqueux patron. De là lui vient ce nom d'un pittoresque étrange, Par le temps épargné, quand tout le reste change. »

Pour célébrer des souvenirs de l'école et diverses scènes du jeune âge, M. Deloncle s'adresse à un autre écrivain, M. Adrien Pagès, son ancien condisciple au Lycée de Cahors. Ces souvenirs de l'adolescence et de leurs patriotiques émotions lui fournissent l'occasion d'évoquer, sous l'image d'un rêve, la vision d'un *flambeau rouge*, ou le fantôme de la révolution, dont il stigmatise la violence et les excès. On trouvera trop de détails et de déclamation dans cette pièce :

on dira qu'en peignant la Révolution sous des couleurs toujours lugubres, le poète ne considère pas assez, que la Providence, laissant les hommes livrés à leur faiblesse, permet de temps à autre les révolutions des Empires comme de rudes épreuves, et qu'elle sait ensuite tirer le bien du mal pour l'instruction du genre humain.

Dans plusieurs de ses chants, à mesure qu'il en trouve l'occasion, le Barde Quercynois, laisse échapper en passant quelques sons rapides de sa lyre, en l'honneur de la plupart des hommes célèbres de notre province : mais parmi ses productions, il en est qu'il a spécialement consacrées à célébrer la gloire de quelques-uns des grands noms de notre histoire provinciale ; telles sont les odes ayant pour titre : *Fénélon*, — *Esquisse d'un preux sous l'Empire*, — *Sébastienopol*.

Le poète revendique au nombre des gloires du Quercy l'immortel Fénélon, cet harmonieux génie, qui fut à la fois la gloire de l'Église, de la France et des Belles-Lettres, l'université de Cahors le compta au rang de ses élèves. La vie et les œuvres de Fénélon y sont assez heureusement caractérisées.

Mais bien des lecteurs trouveront sans doute que la strophe, qui paraît s'appliquer à son poème épique, n'est ni assez précise, ni assez juste. Malgré les préventions qui furent soulevées, à la cour de Louis XIV, contre l'illustre Archevêque de Cambrai, et qui d'âge en âge ont trouvé quelques partisans, — le *Télémaque* de Fénélon, universellement admiré, ne conservera pas moins sa place parmi les immortelles productions de l'esprit humain. L'écrivain Quercynois exprime le vœu que la ville de Cahors élève enfin la statue de ce grand homme à la place de la trop modeste pyramide qui porte son nom.

« Quand verrai-je surgir dans ma cité natale Du marbre ou de l'airain ta figure idéale, Au lieu de ce froid monument, Que nos pères, jaloux d'une part de la gloire, T'érigeront sans art, n'ayant que la mémoire Du cœur pour unique ornement ? »

Le cœur ardent de notre compatriote a tressailli, au souvenir de l'un de nos héros modernes, une des illustrations de la vallée du Lot, le maréchal Bessières, duc d'Istrie. La lyre impétueuse des combats a remué les fibres du poète. Cette ode, dédiée à son oncle, l'estimable M. Joseph Bessières, étincelle, dans plusieurs strophes, des rapides éclairs de la gloire militaire. — Il chante aussi en passant le sublime génie de Napoléon et les brillants exploits de Joachim Murat, cette autre gloire rayonnante du Quercy. L'ardeur impétueuse du roi Murat est poétiquement peinte dans la strophe suivante :

« L'un, tout resplendissant de faste et de courage, Sur les carrés de fer fondait comme un orage, Et la terreur suivait le vol de son cimier ; On voyait resplendir, au fort de la mêlée, Et sa lance fongueuse autant que son coursier. »

Pour célébrer une des gloires contemporaines du Quercy, le maréchal Canrobert, — le poète lui a dédié un petit chant épique et lyrique, lorsque ce guerrier était à la tête de l'armée d'Orient. Cette pièce, un peu longue et quelquefois déclamatoire, brille par de nombreuses beautés poétiques et par les sentiments patriotiques qu'elle exprime. L'écrivain y célèbre l'héroïsme de l'armée française. Il rend un éclatant hommage au génie militaire du maréchal Canrobert, il le loue avec finesse et sans emphase :

« Au moment où tout fait silence, Où ton camp raffermi tressaille et puis s'éclaire Vers un dénoûment triomphal, J'ai voulu joindre à ces présages Un hommage pour toi, le plus pur des hommages, Celui qui vient du sol natal. »

M. Deloncle a trouvé aussi d'heureuses inspirations, pour chanter quelques devoirs particuliers. — Le *Naufrage de la Semillante* est à la fois un tableau descriptif et un hymne de regret, destiné à honorer la mémoire d'un ancien condisciple, l'abbé Joseph Carrières, aumônier de la flotte, dont nos compatriotes connaissent la fin tragique. — La mort de la comtesse Blanche Murat, ravie si jeune à la tendre affection

de son époux, M. le comte Joachim Murat, inspire aussi au poète une belle et touchante élégie. C'est une pièce à l'éloquence naturelle de la douleur et des regrets, tempérés par l'espérance de la vie immortelle.

Parmi les productions poétiques qui se rattachent aux événements du Quercy on trouve quelques pièces de circonstance ; ce sont : la *Nativité*, une *Dettes sacrée* et la *Vierge du cimetière*.

La première, adressée à M. l'abbé Delpech, curé de Puy-l'Évêque, est un cantique sur la naissance du Sauveur du Monde ; elle révèle la foi vive du poète, comme on peut en juger par ces deux strophes :

« Contemplons cet enfant débile, Sur un peu de paille étendu : C'est lui, le Dieu de l'Évangile ; Du ciel même il est descendu. »

« C'est ainsi qu'à lui dans le monde, Le soleil de la vérité ; C'est là l'aurore humble et féconde De l'impérissable clarté. »

La *Dettes sacrée*, dédiée de Mgr Peschoud, évêque de Cahors, fut écrite, à l'occasion de la visite du Prélat à Puy-l'Évêque. La *Vierge du cimetière* fut composée pour célébrer l'inauguration d'une statue de la Vierge. Ces deux pièces, qui annoncent quelquefois trop de fécondité dans l'imagination de l'écrivain, sont à la fois des récits et des hymnes ; on y trouve de belles idées et les pieux sentiments que le christianisme inspire. — L'abbé Adolphe GUILOU.

(La suite prochainement.)

La Farine de Santé REVALESCÈRE du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dyapepsies, Indigestions, Oppressions, Constipations, Vents, Glaires, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhées, Nausées, Vomissements, Névroses, Chloroses, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phthisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse. — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois sont coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie, 26, Place Vendôme, Paris. En province, chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

Etude de M^e LAGRANVILLE, avoué, à Gourdon

Vente sur saisie immobilière. Par procès-verbal de Ayrols, huissier, en date du 13 décembre 1865, à la requête de Jean Malbec, il a été saisi au préjudice de Jean Constant, les biens suivants consistant en : maison, sol, vignes, terres, bois et pâtures. Tous ces biens, situés dans la commune du Vigan, canton de Gourdon, seront vendus au tribunal civil de Gourdon, le 20 mars 1866, sur la mise à prix de 700 francs.

Etude de M^e BRUNY, avoué, à Gourdon

Vente sur saisie immobilière. Par procès-verbal de Combrousse, huissier à Salviac, du 7 décembre 1865, à la requête de Jean-Pierre Bonafous, il a été saisi, au préjudice de Jeanne Picou, veuve Liarsou, les biens suivants, tels que Terres et Prés. Ces immeubles situés sur les communes de Lavercantière et de Rampoux, seront vendus à l'audience des criées du tribunal de Gourdon, le 20 mars, en deux lots. Mise à prix du 1^{er} lot, 300 francs ; 2^e lot, 400 fr. (Extrait du *Gourdonnais*, n° 983.)

Etude de M^e DUSSER, avoué, à Figeac

Vente sur licitation. Par jugement du tribunal de Figeac du 13 décembre 1865, à la requête de Jean-Baptiste Monteil et autres intéressés contre Jean-François-Etienne Monteil, la vente des biens ci-après désignés a été ordonnée : ces immeubles, consistant en vignes, terres, pâtures, jardin, maison, châtaigneraie, pré, bois, sont situés sur la commune de Lissac et seront vendus en bloc, le 4 mars 1866, à l'audience des criées du tribunal de Figeac, sur la mise à prix de 28,000 fr.

Etude de M^e BETILLE, avoué, à Figeac

Vente sur saisie Immobilière. A la requête de Nicolas Aguié contre Eugénie Bès épouse Bos, il sera vendu, le 9 mars, à l'audience publique du tribunal de Figeac, des biens immeubles tels que vigne, située sur la commune de Lissac, et maison, sise à Figeac. La vente aura lieu en deux lots : 1^{er} lot, vigne, mise à prix, 200 fr. ; 2^e lot, maison, mise à prix, 600 fr. (Extrait du *Mémorial de Figeac*, n° 103.)

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS

Pépiniériste, près de l'évêché, à Cahors (Lot) prévient ses Clients, propriétaires et amateurs, qu'il a de disponible, un grand et bel assortiment d'arbres fruitiers, d'agrément et d'ornements ; plantes de serre et de pleine terre ; plants pour haies, clôtures, et pour boisés ; arbres et arbustes à fleurs. Graines, potagères, fourragères et de fleurs ; le tout 1^{er} choix et à de très-bonnes conditions. Il se charge, comme par le passé, de toute sorte de tracés et de plantations. Il a à la disposition de ses Clients, un tailleur d'arbres, professant les nouveaux systèmes et déjà avantageusement connu dans le pays. (Il sera expédié franco des catalogues à ceux qui en feront la demande.)

BAUME SABATIÉ ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciaticques et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie. — à Rodez, à la pharmacie Galy, etc. Prix : 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

PHOSPHO-GUANO Gallet, Lefebvre et C^e à Paris et au Havre. VENTE EN BARRILS, CACAËTÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS. Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot : MM Th. Cabnaès à Gourdon ; J. Cangardel et fils à Cahors ; Domergue à Figeac.

HERNIÉS GUÉRIS RADICALEMENT

29^e année. par la méthode de feu PIERRE SIMON, 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), gendres et successeur de feu Pierre-Simon.

JACQUES SÉGUY MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés. A Cahors, rue Impériale, n° 55.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

AVIS

Un teneur de livres, ayant une longue pratique et une très-belle écriture, désirerait un emploi ou se charger de travaux de comptabilité, tenue des livres, correspondance, décomptes, copie de pièces quelconques, que MM. les négociants, entrepreneurs et hommes d'affaires, pourront lui confier. S'adresser à M. Gaillard, greffier du tribunal de commerce.

Crédit Militaire. 29^e année.

CLASSE de 1865.

Caisse Mutuelle départementale du Lot. SUCCURSALE A RODEZ, DIRECTEUR M. CRANSAC. Association Civile des familles dans le but d'alléger suivant la loi l'exonération de leurs fils du service militaire.

Depuis plusieurs années les Directeurs du *Crédit Militaire* ont fondé dans les départements du Rhône, Saône-et-Loire, Ain et Jura des caisses spéciales à ces Départements qui ont donné de très bons résultats tels que 100 0/0, 95 0/0 et l'année dernière 89, 35 0/0

Ils viennent d'en faire autant pour les départements de l'Aveyron, du Tarn et du Lot. On souscrit pour 500 1,000 et 15,00 fr. Rien à payer d'avance, pas même le coût de la police. Statuts offrant toute sécurité. Grands avantages. La répartition est faite aussitôt la tournée de la Révision terminée et par les pères de famille eux-mêmes. S'adresser, pour les renseignements, à M. Jules Boncourt Borries, propriétaire, directeur divisionnaire de la Compagnie, à Cahors, rue de l'Hôtel-de-Ville, et pour souscrire, à M^e Lagarrigue, notaire, boulevard Nord, à Cahors, et dans les cantons, aux représentants désignés par les affiches.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

VOITURES A VOLONTÉ ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.